



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Aviva Actions Croissance

rapport
annuel

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2021

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	17
4. Comptes annuels	21
4.1 Bilan.....	22
4.2 Hors-bilan	24
4.3 Compte de résultat.....	25
4.4 Annexes.....	26
5. Inventaire.....	37

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Représenté par Monsieur David KOESTNER 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie
Commercialisateurs	ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables : capitalisation.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts courus.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, la performance de la partie à risque de contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant de l'option dite « DSK » en investissant majoritairement sur des valeurs de petites capitalisations cotées ou non cotées et sur des sociétés ou fonds spécialisés sur le capital-risque ou l'innovation en se comparant à l'indice de référence composite : 70% Euro Stoxx + 30% JPM EMU All Maturities.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite suivant :

- 70% EURO STOXX®: cet indice actions est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellé en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited (cours de clôture, dividendes réinvestis) ;
- 30% JPM EMU All Maturities : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan (cours de clôture, coupons réinvestis).

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le FCP étant éligible à la réglementation dite « DSK », il sera exposé entre 50% et 100% de son actif net aux actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.

Le FCP comprendra une poche représentant 5% au moins de l'actif net dans laquelle le portefeuille sera investi en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de

l'actif au maximum, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Au-delà de ce minimum de 50% imposé par la réglementation dite « DSK », le FCP pourra également être exposé à tout marché réglementé français ou étranger en actions et en autres titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de société.

Par ailleurs, le portefeuille pourra également être exposé entre 0% et 50% de son actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction des anticipations du gestionnaire, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices de marché inclus dans l'indicateur de référence ;
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management, et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le portefeuille pourra également investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

Les titres seront libellés entre 50% et 100% en des devises de l'Union européenne, et entre 0% et 50% en autre devises, dont des pays émergents. Le FCP sera exposé à un risque de change de 100% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Par ailleurs, son objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP étant éligible à la réglementation dite « DSK », il sera investi :

- Entre 50% et 100% de l'actif net d'actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.
- et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% de l'actif net au moins investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de l'actif au maximum, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Au-delà de ce minimum, le FCP pourra investir sur tout marché réglementé français ou étranger en actions et autres titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra investir entre 0% et 50% de titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créances et instruments du marché monétaire est de 30% de l'actif net.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,

- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne ou d'autres zones géographiques dont des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé et relèveront de toutes notations.

Le FCP pourra investir dans la limite de 50% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	10%

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Le FCP pourra également détenir les OPC suivants : Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité pour répondre à l'orientation de gestion DSK.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Crédit

- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
 - Gestion de la trésorerie
 - Optimisation des revenus du FIA

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	10%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	1%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par le FIA seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux pays émergents

Le FIA peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FIA.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FIA investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FIA.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FIA peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs.

Le FCP est destiné notamment à servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte.

Ce FCP s'adresse aux personnes qui recherchent, notamment dans le cadre de la réglementation dite « DSK », un FCP majoritairement investi sur les actions de l'Union Européenne et qui acceptent le niveau de risque inhérent à ces marchés.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Les parts du FCP n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion du FCP.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion du FCP.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de : Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 14 août 1998.
- Date de création du Fonds : 14 décembre 1998.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de Covid 19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipée initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître de 5,6% en 2021 puis de 4,5% en 2022, selon les dernières Perspectives économiques de l'OCDE (décembre 2021).

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors des mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, les mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Selon l'OCDE, les tensions sur l'offre devraient reculer à la faveur de l'amélioration de la situation sanitaire, de la stabilisation de la demande et du retour au travail d'un nombre croissant de personnes. L'inflation devrait atteindre un pic fin 2021-début 2022 avant de refluer progressivement.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 5,6% en 2021 puis de 3,7% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et l'annonce d'un plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques devraient progressivement venir en appui. Baptisé « Build Back Better » (« reconstruire mieux »), le plan du Président Biden prévoit notamment de faire baisser le coût de la garde d'enfants et des médicaments, des crédits d'impôts pour les foyers américains et des investissements conséquents pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais son vote rencontre des obstacles importants. La reprise économique, dont le rythme a ralenti au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 6,8% sur un an en novembre 2021, selon l'indice des prix à la consommation (CPI) publié par le département du Travail, soit son plus haut niveau depuis 1982.

Après une récession historique de -6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais son rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4ème trimestre 2020 et au 1er trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance a rebondi plus nettement au deuxième trimestre 2021 dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en plus de la politique toujours accommodante de la Banque centrale européenne (BCE). L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone euro de 5,2% en 2021 puis de 4,3% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel record de 4,9% en novembre, d'après Eurostat.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid 19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 1,8% en 2021 puis de 3,4% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB japonais s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à 8,1% en 2021 et à 5,1% en 2022 après une croissance de 2,3% en 2020, positive malgré la crise sanitaire contrairement à la plupart des autres zones. Même si l'épidémie de Covid19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour

contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en main de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également constitué un fort soutien aux marchés financiers.

Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, et en Europe, l'attention s'est de plus en plus portée sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Si les banquiers centraux ont longtemps maintenu un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes, soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé, ils ont tout de même dû intégrer ce phénomène préoccupant. La gestion de la politique monétaire se fait en effet plus complexe dans un contexte de croissance plus modérée et d'inflation qui reste élevée plus longtemps que prévu. Les Banques centrales ont donc dû entamer la première étape de la normalisation de la politique monétaire avec la réduction des programmes d'achats quantitatifs (le « tapering »).

La Réserve fédérale américaine (Fed) a été la première grande banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie et à l'incapacité de l'offre de faire face à une forte demande, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été clair lors la réunion du FOMC (Federal Open Market Committee) de septembre 2021. La Fed a démarré le « tapering » en novembre 2021 et le conclura au printemps 2022. Elle a aussi annoncé mi-décembre l'accélération du « tapering » et ouvert la voie à des hausses de ses taux d'ici la fin 2022.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre 2020 pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et a été prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE arrêtera le programme d'achats d'urgence en mars 2022, mais elle incrémentera temporairement les achats de son programme en cours (asset purchase program, APP) de 90 milliards d'euros supplémentaires entre avril et septembre. A partir du dernier trimestre, l'APP continuera au rythme actuel de 20 milliards d'euros d'achats par mois. La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

Si dans les plus petits pays comme la Nouvelle-Zélande ou la Norvège, les hausses des taux ont déjà commencé, d'autres Banques centrales se sont montrées plus patientes. Le cycle de resserrement monétaire se fera ainsi à des vitesses différentes entre les grandes Banques centrales.

LES MARCHÉS DE TAUX

L'inflation a été une thématique prépondérante en 2021 avec la réouverture graduelle des économies, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ainsi que la hausse des prix de l'énergie (pétrole, gaz). Dans ce contexte, les Banques centrales des pays développés ont commencé à diminuer le soutien exceptionnel mis en place pour contrer les effets de la crise sanitaire, tandis que des pressions inflationnistes ont émergé au cours de l'année au niveau mondial. Les anticipations d'inflation ont ainsi largement progressé, tandis que les taux réels des dettes d'Etats ont majoritairement baissé grâce à la présence toujours importante des Banques centrales.

Les taux souverains¹

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes Banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à août 2020, les taux des emprunts d'Etats des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année.

Les anticipations de remontée de l'inflation dans le sillage d'une reprise économique plus forte qu'attendu aux États-Unis, confirmées à chaque publication mensuelle des indices des prix, ont fait craindre aux investisseurs un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. Aux États-Unis, l'inflation a atteint 6,8% sur un an en novembre 2021, selon l'indice des prix à la consommation (CPI) publié par le département du Travail, soit son plus haut niveau depuis 1982. En zone euro, les prix ont grimpé de 4,9% en glissement annuel en novembre d'après Eurostat, un record. Ces poussées inflationnistes ont renforcé les anticipations des investisseurs d'un resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires des banques centrales. La Réserve fédérale a d'ailleurs annoncé mi-décembre l'accélération du « tapering » (la fin progressive des programmes d'achats d'actifs) et ouvert la voie à des hausses de ses taux d'ici la fin 2022. En revanche, la Banque centrale européenne a promis de prolonger encore un certain temps son important soutien à la croissance.

C'est donc principalement la communication de la Fed sur le caractère transitoire de l'inflation et sur la normalisation de sa politique monétaire qui ont dicté les variations, parfois violentes, des rendements en 2021. Après un été plus calme, le marché obligataire américain a ainsi connu un regain de tension fin septembre 2021 quand la Fed a adopté un ton légèrement plus « hawkish » et confirmé le début du « tapering » en fin d'année. Le rendement des Bons du Trésor américains a terminé l'année à 1,51%, en hausse de près de 60 points de base en un an.

En zone euro, les rendements sont aussi remontés mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens qui ont toutefois été agités.

Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période plus de 38 points de base à -0,19% fin décembre après un plus haut en octobre proche de zéro. En France, le rendement de l'OAT 10 ans, qui avait commencé l'année en territoire négatif, a pris en un an plus de 55 points de base à 0,19%, à l'issue d'une année en dents de scie marquée par des pics en mai et en octobre. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a gagné 63 points de base sur un an à 1,17% à la fin d'un exercice marqué par des variations importantes.

Le crédit

L'année 2021 a été marquée par une performance négative du marché du crédit Investment Grade², malgré un léger resserrement des « spreads » sur la période. En effet, le marché du crédit a été très dépendant des mouvements de taux. Ceux-ci ayant globalement augmenté en 2021, la contribution des taux a affecté la performance et n'a pas été compensée par le resserrement des « spreads » déjà très bas. Après plusieurs années de performances positives liées à une baisse progressive des taux et des « spreads » de crédit (et ce malgré l'épisode très agité de la crise sanitaire de 2020), ce marché avait probablement atteint des valorisations trop élevées fin 2020.

Le marché des obligations d'entreprises Haut rendement² (entreprises de qualité de crédit inférieure à l'Investment Grade, High Yield) a mieux résisté. En effet, il est moins sensible aux mouvements de taux mais plus sensible à la dégradation ou à l'amélioration de la qualité de crédit des entreprises. Or, en 2021, les fondamentaux de crédit se sont globalement appréciés et les taux de défaut sont restés à des niveaux historiquement faibles.

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a ainsi perdu 0,97% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 4,21%.

La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment High yield² des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché.

Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment High yield et les « obligations vertes ».

¹ Source Bloomberg au 31/12/2021

² Les obligations spéculatives à « Haut rendement », ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés.

LES MARCHÉS ACTIONS

En 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euro a progressé de plus de 30% (avec dividendes).

Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de relance budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta puis du variant Omicron, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices.

Les marchés ont ainsi continué à faire le pari de la normalisation et de la réouverture des économies. Une normalisation qui s'est aussi exprimée au niveau des valorisations. Les marchés actions sont en effet loin d'avoir progressé dans la même proportion que le rebond spectaculaire des résultats des entreprises, dégonflant ainsi la prime de multiple qui apparaissait en début d'année. En revanche, l'année 2021 n'a toujours pas permis de gommer les écarts de multiples qui continuent à perdurer entre d'un côté les sociétés à forte visibilité, toujours très chèrement valorisées, et les titres financiers et cycliques, toujours proches de leurs plus bas.

« Bottlenecks » : ce terme a rythmé l'ensemble de l'année. Anglicisme signifiant « goulots d'étranglement », il a été sur les lèvres de toutes les communautés de chefs d'entreprises et d'investisseurs. La vitesse de rebond des économies au sortir des confinements, couplée à la poursuite de contraintes sur certains appareils productifs (semiconducteurs, produits de base, transport), comme la difficulté de certains corps de métiers à embaucher a engendré de gigantesques pénuries, face à une demande particulièrement vigoureuse. La contrainte d'offre a propulsé bon nombre de biens intermédiaires à des niveaux de prix historiques. Et la capacité des entreprises à passer ces hausses de prix aux clients finaux est devenue clé dans l'analyse des investisseurs. Le fameux « pricing power » des entreprises est devenu le point central d'attention au cours de l'exercice. Et il faut bien reconnaître que les efforts des entreprises à maintenir les marges ont été couronnés de succès. Peu d'industries, mises à part certaines sociétés de l'agroalimentaire, ont indiqué être prudentes quant à leur capacité à repasser rapidement l'inflation des coûts de production dans leurs prix de vente. Les contraintes sur l'offre ont rendu l'exercice plus aisé, la demande se situant toujours à des niveaux élevés.

Si le marché actions américain mène la danse, le marché européen tire bien son épingle du jeu, grâce au beau parcours des sociétés cycliques (banques, auto, médias) mais aussi grâce aux valeurs de croissance (technologie, consommation discrétionnaire). Le marché japonais quant à lui affiche une progression un peu moins soutenue tandis que les marchés émergents ferment la course, pénalisés par une performance chinoise négative, sur fond d'interrogations sur la dynamique de croissance.

Aux Etats-Unis, les principaux indices ont clôturé le mois de décembre proches de leurs plus hauts. En 2021, le S&P 500 a gagné plus de 28% (dividendes réinvestis). Wall Street a été soutenu par la robuste reprise économique stimulée par les mesures exceptionnelles de soutien budgétaire et monétaire et le net rebond des bénéfices des entreprises. Le secteur technologique ressort comme l'un des grands gagnants de la pandémie, ses services permettant de s'adapter aux confinements.

En Europe, les marchés ont fini l'année sur une note très positive et confirmé des progressions à deux chiffres en 2021. La Bourse de Paris a franchi fin décembre un nouveau sommet au-dessus des 7000 points, et battu ses homologues de Londres, Francfort ou Milan. Le CAC 40, en hausse de plus de 31% (avec dividendes) sur l'exercice, a profité du retour des investisseurs particuliers en Bourse, de la santé éclatante des valeurs du luxe et de l'engouement suscité par les valeurs technologiques. Avec une hausse de plus de 23% de l'indice EuroStoxx 50 (avec dividendes), les marchés actions européens ont également pu compter sur le retour au premier plan des valeurs cycliques et du secteur bancaire. Le secteur pétrolier a enfin profité du rebond des cours du brut.

LA POLITIQUE DE GESTION

Allocation

Le fonds a été géré en ligne avec l'allocation d'actifs de l'indice de référence, tout au long de l'année.

Poche Actions

Nous avons renforcé la dimension cyclique du portefeuille en renforçant les produits de base, l'automobile et la construction et en allégeant les télécom, l'immobilier et la distribution alimentaire. Nous avons ainsi renforcé ArcelorMittal, Stellantis, Faurecia et Bouygues.

Nous avons vendu Unibail-Rodamco et sommes désormais absents du secteur immobilier.

Nous sommes redevenus plus prudents en début d'été avec le contexte sanitaire, et avons renforcé la pharmacie en achetant du Sanofi et avons vendu Accor.

Vivendi a distribué à ses actionnaires les actions de sa filiale dans la musique, Universal Music Group. Nous avons revendu une partie des actions reçues dans UMG et renforcé Vivendi qui présentait une décote exagérée.

Le secteur du luxe a été attaqué à l'été avec les déclarations du Président chinois sur la « prospérité commune » faisant craindre que le principal moteur de croissance du secteur ne se grippe. Nous avons mis à profit ces baisses pour renforcer Kering et Essilor Luxottica.

Nous avons renforcé Worldline dans le segment des paiements.

Nous avons arbitré du Danone en faveur de Pernod Ricard.

Enfin, nous avons vendu notre exposition à la distribution alimentaire en vendant Carrefour et Casino.

En fin d'exercice, les secteurs les plus représentés en relatif au CAC40 sont les media, la chimie et l'énergie. Les secteurs les plus sous-représentés sont ceux de la consommation.

La poche Taux

L'inflation a été une thématique prépondérante en 2021 avec la réouverture graduelle des économies, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ainsi que la hausse du prix de l'énergie (pétrole, gaz). Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2021 mais réduisant toutefois l'exposition à mesure que les valorisations augmentaient.

Dans un environnement marqué par les incertitudes sur le plan économique et sanitaire nous avons conservé une sensibilité du portefeuille proche de celle de l'indice de référence pendant une majorité de l'année en adoptant cependant une approche opportuniste afin de bénéficier tactiquement de mouvements de taux lorsque les valorisations nous paraissaient excessives. Le fonds a eu ainsi une sensibilité supérieure à celle de l'indice à la mi-mai lorsque le niveau des taux nous paraissait trop élevé et une sensibilité inférieure à celle de l'indice à la suite de la baisse des taux survenue en juillet dont l'amplitude ne nous semblait pas justifiée.

Contrairement à l'année passée, la valeur relative intra zone Euro n'a pas été une thématique majeure en 2021, la Banque Centrale Européenne et sa politique monétaire très accommodante stabilisant les écarts de taux à partir de Mars. Dans un environnement de taux extrêmement bas nous avons conservé une surpondération du Portugal et de l'Italie tout au long de l'année puis de l'Espagne (réduisant celle du Portugal) à partir de juin, une surpondération des pays « semi-cœur » (Finlande puis Belgique) ainsi qu'une sous-pondération des pays « cœur ».

Sur la période, la performance du FCP a été de 17,94% contre 0,14% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	163 086,09	101 622,23
AVIVA OBLIRÉA	104 149,46	97 162,89
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	92 167,08	91 923,12
REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	57 388,12	56 279,56
GERMANY 0% 15/08/2031	47 550,20	47 752,60
AFER-FLORE	73 522,26	-
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	34 582,36	30 113,53
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	31 002,30	30 907,30
SCHNEIDER ELECTRIC SA	8 785,45	52 662,74
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	30 977,30	28 434,00

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Abeille Asset Management via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Abeille Asset Management a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations. Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestorsfrance.fr

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 98%.

Levier net : 100%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

AVIVA ACTIONS CROISSANCE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AVIVA ACTIONS CROISSANCE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Aviva Actions Croissance

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Aviva Actions Croissance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Aviva Actions Croissance constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Koestner', with a horizontal line drawn through it.

David Koestner

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	3 991 113,32	3 759 623,55
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 579 143,71	2 422 098,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 083 382,90	989 929,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	217 946,71	134 835,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	110 640,00	212 760,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	92,50	277,50
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	92,50	277,50
Comptes financiers	133 835,40	106 129,09
Liquidités	133 835,40	106 129,09
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	4 125 041,22	3 866 030,14

BILANpassif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	3 902 405,34	3 849 704,41
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	143 071,08	3 697,39
• Résultat de l'exercice	6 391,57	861,07
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	4 051 867,99	3 854 262,87
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	73 173,23	11 767,27
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	73 173,23	11 767,27
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	4 125 041,22	3 866 030,14

HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	71 809,57	58 780,93
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	9 987,92	12 822,97
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	81 797,49	71 603,90
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-479,64	-217,57
• Autres charges financières	-27,31	-31,67
Total (II)	-506,95	-249,24
Résultat sur opérations financières (I - II)	81 290,54	71 354,66
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-73 810,56	-70 190,81
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	7 479,98	1 163,85
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 088,41	-302,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	6 391,57	861,07

règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois. (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.



Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées au FCP.
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	1,85% maximum TTC
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

exercice 2021

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus :

22/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS),

11/02/2021 : Mise à jour annuelle,

10/03/2021 : SFDR + Mise à jour frais courants,

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale.

Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

évolutionactif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	3 854 262,87	4 474 624,75
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	105 260,98	33 256,20
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-560 755,97	-411 077,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	205 311,01	212 422,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-42 508,57	-197 191,29
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	10 360,43
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-17 230,66
Frais de transaction	-5 203,71	-4 998,76
Différences de change	214,04	830,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	487 807,36	-245 798,28
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	953 235,39	465 428,03
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	465 428,03	711 226,31
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-2 099,88
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	2 099,88
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 479,98	1 163,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	4 051 867,99	3 854 262,87

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	1 006 653,34	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 006 653,34	-	76 729,56	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	133 835,40
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	101 232,86	62 911,39	124 887,07	794 351,58
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	133 835,40	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	271,14	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	92,50
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	92,50
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	73 173,23
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	62 320,91
Frais provisionnés	6 303,82
Débiteurs et créditeurs divers	4 548,50
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	3 082	105 260,98	16 510	560 755,97
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,85
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	328 586,71
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	6 391,57	861,07
Total	6 391,57	861,07
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 391,57	861,07
Total	6 391,57	861,07
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	143 071,08	3 697,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	143 071,08	3 697,39
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	143 071,08	3 697,39
Total	143 071,08	3 697,39
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Actif net	4 051 867,99	3 854 262,87	4 474 624,75	4 110 993,49	4 856 918,99
Nombre de parts en circulation	110 282	123 710	135 827	146 450	152 168
Valeur liquidative	36,74	31,15	32,94	28,07	31,91
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,35	0,03	1,11	0,72	1,61

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 14 décembre 1998.

inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	153,00	23 457,96	EUR	0,58
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	962,00	147 493,84	EUR	3,64
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	1 022,00	114 831,92	EUR	2,83
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	465,00	14 517,30	EUR	0,36
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	1 367,00	38 474,22	EUR	0,95
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	576,00	21 536,64	EUR	0,53
FR0000120628	AXA	PROPRE	3 802,00	99 555,37	EUR	2,46
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	1 881,00	114 308,37	EUR	2,82
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	667,00	21 003,83	EUR	0,52
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	288,00	62 064,00	EUR	1,53
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	1 240,00	76 718,80	EUR	1,89
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	2 618,00	32 855,90	EUR	0,81
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	949,00	51 805,91	EUR	1,28
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	1 153,00	15 005,14	EUR	0,37
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	2 933,00	38 170,06	EUR	0,94
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	574,00	107 475,76	EUR	2,65
FR0000121147	FAURECIA	PROPRE	320,00	13 385,60	EUR	0,33
FR0000121485	KERING	PROPRE	128,00	90 483,20	EUR	2,23
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	184,00	76 718,80	EUR	1,89
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	383,00	278 441,00	EUR	6,87
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	297,00	42 812,55	EUR	1,06
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	3 007,00	28 304,89	EUR	0,70
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	267,00	56 470,50	EUR	1,39
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	799,00	47 300,80	EUR	1,17
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	2 038,00	180 526,04	EUR	4,46

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	990,00	170 735,40	EUR	4,21
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	1 240,00	37 454,20	EUR	0,92
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	698,00	15 858,56	EUR	0,39
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	3 590,00	59 874,02	EUR	1,48
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	1 524,00	66 095,88	EUR	1,63
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	98,00	38 416,00	EUR	0,95
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	345,00	25 806,00	EUR	0,64
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	4 913,00	219 267,19	EUR	5,41
NL00150001Y2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	998,00	24 730,44	EUR	0,61
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	908,00	29 292,08	EUR	0,72
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	424,00	39 393,84	EUR	0,97
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	2 715,00	32 281,35	EUR	0,80
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	535,00	26 220,35	EUR	0,65
Total Action				2 579 143,71		63,65
Obligation						
ES0000012I32	BONOS Y OBLIG DE 0.5% 31/10/2031	PROPRE	30 000,00	29 846,62	EUR	0,74
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	2 000,00	2 023,21	EUR	0,05
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	1 000,00	1 073,99	EUR	0,03
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	7 000,00	6 115,08	EUR	0,15
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	6 000,00	6 099,72	EUR	0,15
DE0001102531	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	PROPRE	60 000,00	61 205,40	EUR	1,51
IT0005390874	BUONI POLIENNALI DEL TES TF 0.85% 15/01/2027	PROPRE	10 000,00	10 233,12	EUR	0,25
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PROPRE	10 000,00	9 553,06	EUR	0,24
IT0005422891	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	PROPRE	4 000,00	3 944,74	EUR	0,10
DE0001102556	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	PROPRE	30 000,00	30 746,10	EUR	0,76
DE0001135481	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	PROPRE	6 000,00	9 446,60	EUR	0,23
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	4 000,00	4 191,20	EUR	0,10
FI4000441878	FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	PROPRE	2 000,00	2 000,00	EUR	0,05
FI4000369467	FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	PROPRE	10 000,00	10 492,16	EUR	0,26
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	7 705,00	7 320,73	EUR	0,18

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011486067	FRANCE OAT 1.75% 25/05/2023	PROPRE	10 000,00	10 442,50	EUR	0,26
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	10 000,00	15 633,97	EUR	0,39
FR0013508470	FRANCE 0% 25/02/2026	PROPRE	20 000,00	20 310,64	EUR	0,50
FR0013451507	FRANCE 0% 25/11/2029	PROPRE	30 000,00	30 013,44	EUR	0,74
FR0013516549	FRANCE 0% 25/11/2030	PROPRE	20 000,00	19 801,04	EUR	0,49
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	451,00	442,54	EUR	0,01
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	12 576,00	12 048,31	EUR	0,30
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	30 000,00	31 358,92	EUR	0,77
FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034	PROPRE	5 000,00	5 570,56	EUR	0,14
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	25 000,00	28 428,51	EUR	0,70
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	148,00	173,02	EUR	0,00
FR0013200813	FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	PROPRE	30 000,00	30 838,98	EUR	0,76
FR0013131877	FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	PROPRE	20 000,00	20 809,65	EUR	0,51
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PROPRE	3 146,00	3 022,81	EUR	0,07
FR0013154044	FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	PROPRE	1 684,00	1 879,74	EUR	0,05
FR0013154028	FRENCH REPUBLIC 1.75% 25/05/2066	PROPRE	9 000,00	11 408,36	EUR	0,28
IE00BKFVC568	IRELAND 0.2% 15/05/2027	PROPRE	10 000,00	10 230,87	EUR	0,25
IE00BKFVC899	IRISH 0.2% 18/10/2030	PROPRE	16 000,00	16 111,64	EUR	0,40
IT0005433690	ITALIAN REPUBLIC 0.25% 15/03/2028	PROPRE	33 000,00	32 224,45	EUR	0,80
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	22 000,00	21 584,75	EUR	0,53
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	13 000,00	13 696,32	EUR	0,34
IT0005408502	ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	PROPRE	10 000,00	10 576,88	EUR	0,26
BE0000352618	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	25 057,00	24 612,24	EUR	0,61
BE0000353624	KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	PROPRE	2 266,00	1 866,62	EUR	0,05
BE0000341504	KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	PROPRE	10 000,00	10 653,66	EUR	0,26
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	18 612,00	21 000,32	EUR	0,52
BE0000338476	KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	PROPRE	9 000,00	10 573,76	EUR	0,26
BE0000304130	KINGDOM OF BELGIUM 5.00% 28/03/2035	PROPRE	5 000,00	8 212,20	EUR	0,20
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	5 000,00	5 346,05	EUR	0,13
NL0012171458	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	PROPRE	10 000,00	10 658,55	EUR	0,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0000012B62	KINGDOM OF SPAIN 0.35% 30/07/2023	PROPRE	40 000,00	40 643,80	EUR	1,00
ES0000012F76	KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	PROPRE	3 000,00	3 048,90	EUR	0,08
ES00000128S2	KINGDOM OF SPAIN 0.65% 1 30/11/2027	PROPRE	34 000,00	42 373,84	EUR	1,05
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	3 000,00	2 729,17	EUR	0,07
ES0000012B39	KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/04/2028	PROPRE	3 000,00	3 274,38	EUR	0,08
ES00000126Z1	KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	PROPRE	10 000,00	10 764,65	EUR	0,27
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PROPRE	10 000,00	11 364,28	EUR	0,28
ES0000012932	KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/37	PROPRE	10 000,00	15 086,53	EUR	0,37
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	4 000,00	3 652,44	EUR	0,09
NL0014555419	NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	PROPRE	23 000,00	23 224,48	EUR	0,57
NL0013332430	NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	PROPRE	4 000,00	4 138,78	EUR	0,10
AT0000A1VGK0	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	PROPRE	10 000,00	10 472,15	EUR	0,26
AT0000A1K9F1	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	PROPRE	8 000,00	9 877,30	EUR	0,24
AT0000A10683	REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	PROPRE	11 000,00	14 130,20	EUR	0,35
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	1 000,00	1 596,77	EUR	0,04
IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	PROPRE	10 000,00	10 453,78	EUR	0,26
IT0005387052	REPUBLIC OF ITALY 1.40% 15/05/2030	PROPRE	30 000,00	34 355,72	EUR	0,85
IT0005244782	REPUBLIC OF ITALY 1.2% 01/04/2022	PROPRE	40 000,00	40 322,47	EUR	1,00
IT0005383309	REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	PROPRE	3 000,00	3 109,84	EUR	0,08
IT0005086886	REPUBLIC OF ITALY 1.35% 15/04/2022	PROPRE	40 000,00	40 351,36	EUR	1,00
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	15 000,00	14 112,93	EUR	0,35
IT0005170839	REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	PROPRE	20 000,00	21 132,49	EUR	0,52
IT0005094088	REPUBLIC OF ITALY 1.65% 01/03/2032	PROPRE	10 000,00	10 540,68	EUR	0,26
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	10 000,00	11 111,80	EUR	0,27
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	13 000,00	16 057,07	EUR	0,40
PTOTENOE0034	REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	PROPRE	7 000,00	7 143,02	EUR	0,18
PTOTESOE0013	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.2% 17/10/2022	PROPRE	20 000,00	20 559,03	EUR	0,51
PTOTEBOE0020	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	PROPRE	2 000,00	3 307,92	EUR	0,08
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	10 000,00	11 825,09	EUR	0,29
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	5 000,00	4 884,64	EUR	0,12

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0000012I24	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	4 000,00	3 914,36	EUR	0,10
Total Obligation				1 083 382,90		26,74
O.P.C.V.M.						
FR0007024880	AFER-FLORE	PROPRE	630,00	114 540,30	EUR	2,83
FR0007045604	AVIVA INVESTORS ACTIONS EURO IC	PROPRE	1,00	17 703,39	EUR	0,44
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	19,00	27 713,40	EUR	0,68
FR0007390075	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS 1-3 PART BD C	PROPRE	271,00	26 736,86	EUR	0,66
FR0000014276	AVIVA OBLIRÉA	PROPRE	292,00	31 252,76	EUR	0,77
FR0012112589	WHITE KNIGHT IX COMPARTIMENT FCPI PARTS-A2	PROPRE	3 000,00	110 640,00	EUR	2,73
Total O.P.C.V.M.				328 586,71		8,11
Total Valeurs mobilières				3 991 113,32		98,50
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-4 548,50	-4 548,50	EUR	-0,11
Total AUTRES				-4 548,50		-0,11
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-62 320,91	-62 320,91	EUR	-1,54
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	133 564,26	133 564,26	EUR	3,30
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	308,34	271,14	USD	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				71 514,49		1,76
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 303,82	-6 303,82	EUR	-0,16
Total FRAIS DE GESTION				-6 303,82		-0,16
Total Liquidités				60 662,17		1,50
Coupons						
Obligation						
IT0005408502	ITA TSY1.85% 07/25	ACHLIG	10,00	92,50	EUR	0,00
Total Obligation				92,50		0,00
Total Coupons				92,50		0,00
Total Aviva Actions Croissance				4 051 867,99		100,00